

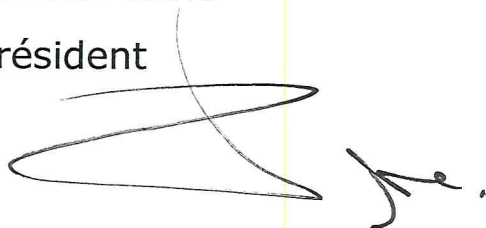
SYNDICAT DE CHASSE DE BERGEM

Par la présente, il est porté à la connaissance du public, que le rôle de répartition du produit de location de la chasse de l'exercice 2020/2021 du syndicat de chasse de Bergem est publié et affiché au secrétariat communal de Mondercange (bureau 06) pendant la période du 01 mars au 31 mars 2021, ceci conf. aux dispositions de l'article 54 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse

Bergem, 1 mars 2021

Le syndicat de chasse

Weisen Carlo
Président



Hoeser-Reding Anouk
secrétaire

